



La Commission française pour l'UNESCO se propose d'organiser, en coopération avec le ministère de la Culture et de la Communication, les **Etats généraux du patrimoine immatériel en France**. Cette manifestation se déroulera sous la présidence de M. Chérif Khaznadar, Directeur de la Maison des Cultures du Monde et président du Comité culture de la Commission nationale,

**le 6 avril 2004, à partir de 9 h 30,
à la Maison des Cultures du Monde, 101 Bd Raspail, 75006 Paris.**

Lors de la 32^e session de la Conférence générale de l'UNESCO, en octobre dernier, l'Organisation a adopté la *Convention pour la sauvegarde du patrimoine immatériel*. C'est une avancée à plus d'un titre. Au côté de la sauvegarde du patrimoine matériel, préoccupation de l'UNESCO depuis sa création, c'est un pan tout entier de notre patrimoine jusque-là négligé que la notion d'immatériel vient mettre au premier plan. Ensuite, il ne s'agit pas seulement avec l'objet de cette convention d'une partie longtemps oubliée du patrimoine : l'immatériel est plutôt le cœur de notre vie créatrice et de notre culture dans son entier. Enfin, la prise de conscience de l'importance du patrimoine immatériel est un fait majeur dans le domaine de la défense et l'illustration de l'identité des peuples face à la mondialisation ; c'est l'un des éléments essentiels de notre diversité culturelle. Pour ces raisons, il ne faudrait pas manquer la chance que représente cette nouvelle convention pour l'action de l'UNESCO et pour les acteurs de notre pays qui seront conduits à la mettre en œuvre.

La journée du 6 avril se veut une journée d'information, de débat et d'un premier questionnement relatifs à ce nouvel instrument (**voir le programme ci-après**). Que dit la convention ? Quelle est la définition du patrimoine immatériel ? Qu'en est-il des objets appartenant à ce patrimoine en France (état des lieux dans les domaines de l'ethnologie, de la musique, des arts vivants, des métiers d'art et de l'oralité) ? Cette manifestation s'inscrira dans le cadre des réflexions menées en vue de la mise en œuvre de cette convention par la France. Elle sera suivie, en 2005, par un colloque, qui visera à définir de façon plus précise les problématiques liées à cette convention : critères d'identification, liens avec le territoire, politiques à mettre en œuvre pour sa sauvegarde. Avec tous, nous voulons relever ce défi que constitue la protection et la sauvegarde intelligente et raisonnée du patrimoine immatériel français.

La Commission nationale française pour l'UNESCO,
le Ministère de la culture et de la Communication et
la Maison des Cultures du Monde présentent :

**PREMIERE JOURNEE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL EN FRANCE
MARDI 6 AVRIL 2004**

à la Maison des Cultures du Monde

101 Bd Raspail, 75006 Paris

Tel : 01 45 44 72 30

9h30 Accueil des participants

13h00 : Déjeuner libre

10h00 Séance d'ouverture

15h00 Débat 3

Patrimoine culturel immatériel et arts du spectacle

Allocution de bienvenue

Jean-Pierre BOYER

Secrétaire général de la Commission française pour l'UNESCO.

Introduit par :

Françoise GRÜND

Ethnoscénologue.

Ecrivain.

*Ouverture des travaux par le Chef du Département des
Affaires internationales, ministère de la Culture et de la
Communication.*

L'exemple belge

Jean-Pierre DUCASTELLE

Anthropologue, président du Conseil supérieur de l'ethnologie et
du folklore pour la Communauté française de Belgique.

La Convention et l'UNESCO

Mounir BOUCHENAKI

Sous-directeur général pour la culture à l'UNESCO.

16h00 Débat 4

Patrimoine culturel immatériel et musique

Présentation du texte de la Convention

Rieks SMEETS

Chef de la section du patrimoine immatériel de la Division du
patrimoine culturel à l'UNESCO.

Introduit par :

Jean-Pierre ESTIVAL

Ethnomusicologue, Inspecteur de la musique à la Direction de la
musique, de la danse, du théâtre et des spectacles du ministère de la
Culture et de la Communication.

Introduction aux débats : enjeux et problématiques

Chérif KHAZNADAR

Président du comité culture de la Commission nationale
française pour l'UNESCO.

Directeur de la Maison des Cultures du Monde.

17h00 Débat 5

Patrimoine culturel immatériel et oralité

11h00 Débat 1

Patrimoine culturel immatériel et ethnologie

Introduit par :

Bruno DE LA SALLE

Conteur.

Directeur artistique du Centre de Littérature Orale (CLO).

Introduit par :

Michel COLARDELLE

Conservateur général du patrimoine.

Directeur du Musée des arts et traditions populaires.

18h00 Séance de clôture

Jean FAVIER

Président de la Commission française pour l'UNESCO.

Membre de l'Institut.

12h00 Débat 2

Patrimoine culturel immatériel et savoir-faire

19h00 : Fin des travaux

Introduit par :

Pierre CHEVALIER

Président de la Société d'Encouragement aux Métiers d'Art.

Pour consulter le texte de la Convention pour la sauvegarde du
Patrimoine Culturel Immatériel : <http://www.unesco.org>